

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique

**Direction de la sécurité de l'aviation civile**

**Décision du 10 mai 2022**

**portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest)**

NOR : TREA2213412S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 2 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;

Vu la décision du 6 mai 2022 relative à l'intérim des fonctions d'adjoint à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Ouest, chargé des affaires techniques,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées dans la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à Mme Emmanuelle Blanc, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Ouest.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées dans les articles 3 et 4 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Claudine Aïdonidis, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe jusqu'au 31 mai 2022 ;
- M. Olivier Névo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- M. Frédéric Dantzer, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées à l'article 6 de la décision du 6 mai 2020 susvisée, à M. Michel Kermarrec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées à l'article 3 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Pierre Théry, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Philippe Tanguy, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne.

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées à l'article 3 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à Mme Jacqueline Casali, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

## **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à :

- M. Martial Cosset, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Stéphane Mérienne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

- M. Frédéric Rieu, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

### **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées à l'article 3 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Alain Garnier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

- M. Laurent Le Vouch, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

- M. Charles Peyro, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

- M. Alain Rolland, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

- M. Olivier Vansse, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

- M. Mathurin Antoine, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- M. Guillaume Froc, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- Mme Julie Karno, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- Mme Lily-Jade Belluteau, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

- M. Morgan Mathias, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

- M. Stéphane Mell, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

- M. Philippe Roland, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

### **Article 8**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées à l'article 3 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Cédric Nébat, attaché principal d'administration de l'Etat ;

- Mme Edith Theuret, attachée principale d'administration de l'Etat ;

- M. Benoît Bleunven, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- M. Bastien Voyenne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- M. Grégoire Lery, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- Mme Annette Fritsch-Cornet, assistante d'administration de classe exceptionnelle ;
- Mme Sandrine Cavan-Le Ru, agente contractuelle.

#### **Article 9**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées à l'article 3 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Vincent Quentric, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne.

#### **Article 10**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Pays de la Loire de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest mentionnées à l'article 6 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Isabelle Pezzetta, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Emmanuel Siebert, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Muriel Dezaux, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

#### **Article 11**

La décision du 17 septembre 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest) est abrogée.

#### **Article 12**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 10 mai 2022.

P. CIPRIANI